

ASSOCIATION OING-SERVICE

Maison des Associations

1, place des Orphelins, F - 67000 STRASBOURG

Inscrite au registre des associations

Tribunal judiciaire de Strasbourg Vol 72, Fol 105

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 15 décembre 2021, de 16h00 à 17h45, par visioconférence (KUDO)

adopté par l'Assemblée générale ordinaire du 5 avril 2021

En date du 29 novembre 2021 la Présidente a invité les OING adhérentes de l'Association OING-Service à l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2021. Dans cette lettre elle a indiqué l'ordre du jour.

43 OING ayant droit de vote se sont inscrites pour cette AGO, dont 10 par procuration.

1) Accueil et adoption de l'ordre du jour

La Présidente, Annelise Oeschger, accueille les participant.e.s par visioconférence à partir du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Elle rappelle l'utilisation du système informatique KUDO et répond aux quelques questions qui sont alors posées.

Pour l'ordre du jour elle propose d'ajouter un point 8b) portant sur un changement de l'art. 6 du Règlement intérieur. **L'ordre du jour incluant ce changement est adopté à l'unanimité.** Suite à la demande de quelques représentant.e.s des précisions techniques pour le vote sont ensuite données.

2) Nomination rapporteurs : Marie-Claire Galibert, Vice-présidente, et Léon Dujardin, secrétaire adjoint.

3) Le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2020 est adopté avec 28 voix pour et 1 abstention.

4) Le compte-rendu de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

5) Présentation du rapport moral 2020 par Marie-Claire Galibert, Vice-présidente.

A deux questions portant sur la diminution du nombre d'OING cotisantes elle répond qu'avec la pandémie du Covid-19 l'année 2020 était une année exceptionnelle et qu'OING-Service, ensemble avec la Commission permanente de la Conférence des OING, étudiera la question et cherchera à augmenter le nombre d'OING cotisantes.

Le rapport moral 2020 est adopté avec 23 voix pour et 2 abstentions.

6) Les comptes et le rapport financier 2020 sont présentés par Heleen Jansen, trésorière, et Philippe BURCKLE, expert-comptable.

L'excédent de près de 13'000 € est notamment dû à la réduction des déplacements des représentant.e.s de la Conférence des OING à cause des mesures sanitaires. Au bilan, le résultat enregistré cette année permet de renforcer les fonds associatifs dont le solde s'élève désormais à plus de 38'000 €.

7) Le Rapport du réviseur aux comptes, Jean-Pierre Demange, ne suscite aucune question.

Quitus est donné au Conseil d'administration, avec 32 voix pour et 4 abstentions.

8a) Montant cotisation 2022

Le Conseil d'administration propose de maintenir les taux actuels de base (150 €) et de soutien (200 € ou plus) mais de baisser exceptionnellement le taux minimal de 120 € à 100 € en tenant compte des circonstances financières difficiles pour maintes OING suite à la pandémie du Covid-19.

Cette proposition est adoptée avec 31 voix pour et 2 abstentions.

8b) Remboursement frais de séjour – changement art. 6 du Règlement intérieur

Compte tenu du fait que les frais d'hôtel ont beaucoup augmenté depuis l'adoption du Règlement en 2017, le Bureau propose d'élever la limite jusqu'à laquelle les frais de séjour sont remboursés et de changer le Règlement comme suit :

Art. 6, tiret 4 du Règlement intérieur:

Nouveau : "Les frais de séjour sont remboursés jusqu'à 110 €/jour sur justification de la dépense réelle."

Enlever : "Les frais de séjour sont remboursés sur la base de 50% du per diem du Conseil de l'Europe et sur justificatif de la dépense réelle", ces 50 % étant actuellement de 87.50 €.

Le changement proposé du Règlement intérieur est adopté avec 35 voix pour et 1 voix contre.

9) Election des 5 membres élus du Conseil d'administration

Compte tenu du fait que la Présidente Annelise OESCHGER se représente, le Président de la Conférence des OING, Gerhard Ermischer, membre de droit du Conseil d'administration assure la présidence pour ce point.

Il est rappelé que chaque candidat.e dispose de 3 minutes maximum pour présenter sa candidature et que la présentation se fait selon l'ordre alphabétique :

Davide CAPECCHI, EFIL - Léon DUJARDIN, ESAN - Marie-Claire GALIBERT, FIAPA - Joyce HERRENT, EYBA - Heleen JANSEN, IAW - Jean-Pierre JOUGLA, FECRIS – Annelise OESCHGER, ATD QM.

Avant sa présentation Léon DUJARDIN fait part qu'il se réjouit que deux OING ont présenté des personnes beaucoup plus jeunes et qu'il renonce en conséquence à se présenter, souhaitant ainsi favoriser une bonne transition pour les années à venir.

Sont été élu.e.s au Conseil d'administration :

Davide CAPECCHI, EFIL - Marie-Claire GALIBERT, FIAPA - Joyce HERRENT, EYBA - Heleen JANSEN, IAW - Annelise OESCHGER, ATD QM.

Rapport par Marie-Claire Galibert et Léon Dujardin